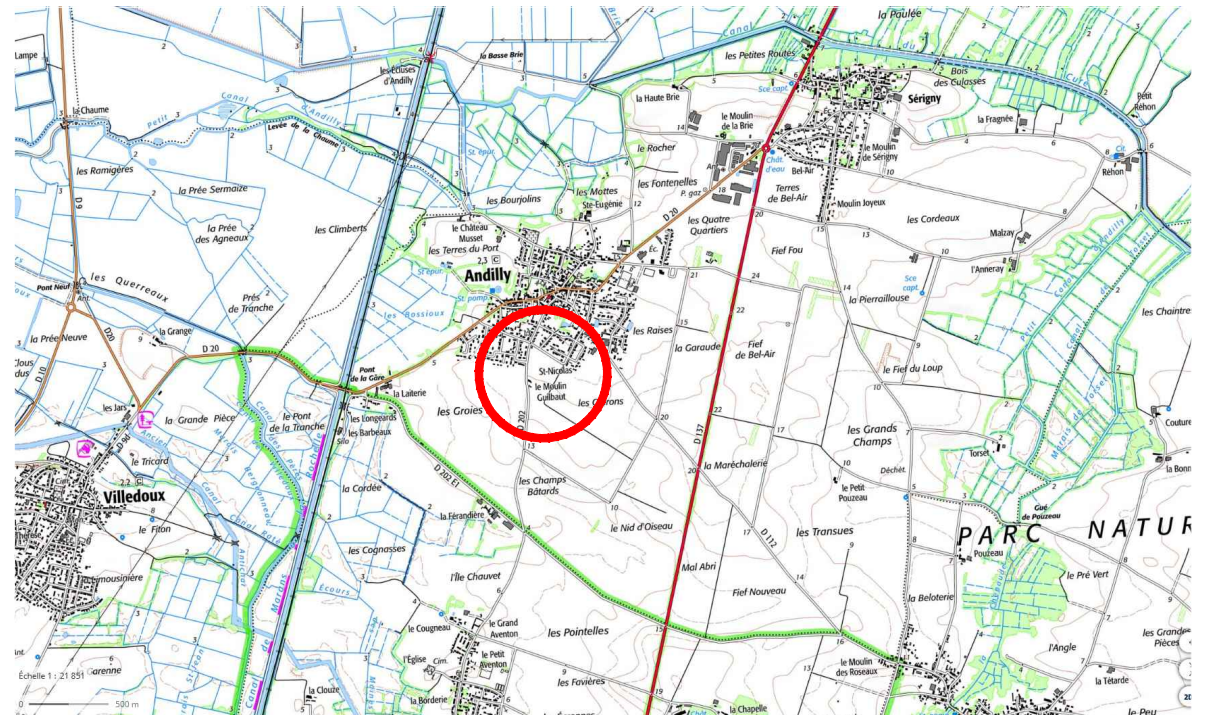


Plan de situation



Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER
Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS SUR MER
Tél : 05.46.37.03.00

E-mail : contact@gpm-immobilier.com

Architectes

G.H.E.C.O. Urbanisme
13 bis, rue Buffeterie
17000 LA ROCHELLE
Tél: 05.46.41.01.92

E-mail: gheco@wanadoo.fr

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com



Commune d'ANDILLY

Lotissement Lucie AUBRAC

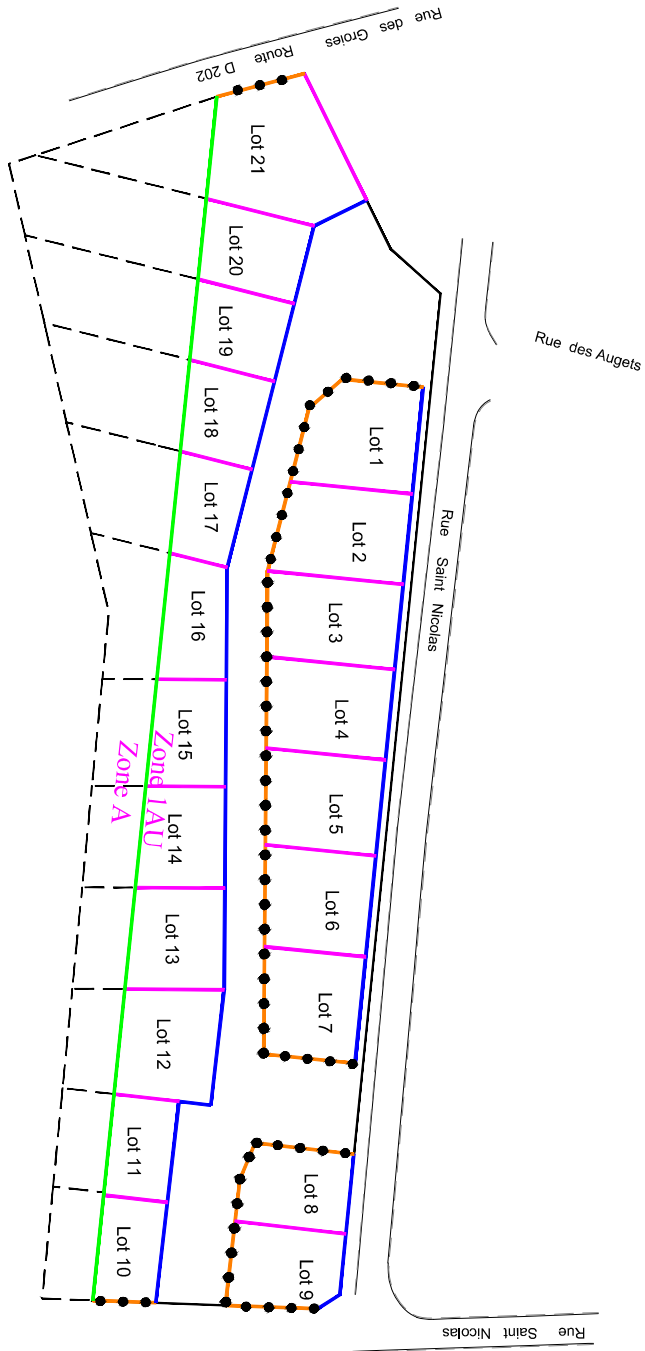
SCHEMA DES CLOTURES

Dispositions réglementaires PLUi de la Communauté d'agglomération
Aunis Atlantique approuvé le 19 mai 2021 - Zones 1AU et A



Vous êtes notre bien le plus précieux!

Groupe MARTEL
L'ESSENCIEL DU VIEUX A SERVICES
IMMOBILIERS



Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par:
un mur plein d'une hauteur maximale de 1,20 m
ou
un mur-bahut d'une hauteur maximale de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée. L'ensemble d'une hauteur de 1,60m.

Grillage de couleur foncée d'une hauteur maximum de 1,60m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.
ou
mur-bahut d'une hauteur maximale de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée. L'ensemble d'une hauteur de 1,60m.

Mur plein d'une hauteur maximum de 1,80m
ou
Grillage ou tout autre dispositif de qualité d'une hauteur maximum de 1,80m
obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.

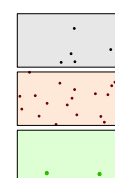
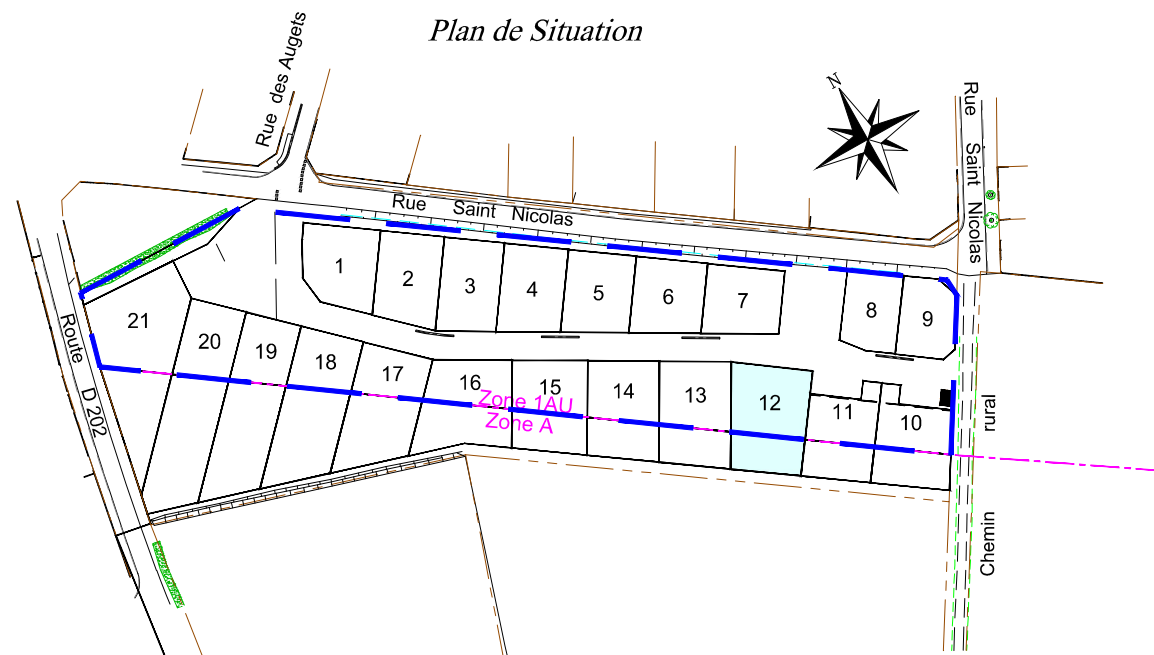
En extrémités des tronçons, les 3 derniers mètres seront traités avec une clôture identique à celle de la façade rejointe.

Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m obligatoirement doublée d'une haie vive d'essences locales variées.

Les haies vives d'essences locales variées seront obligatoirement conforme à la liste d'essence de l'OAP « Lisières Urbaines ».

Les coffrets de branchements de réseaux et la boîte aux lettres devront être intégrés dans le muret ou un encadrement bois (implanté à l'alignement) d'une hauteur de 1,20 m

Plan de Situation



Enrobés

Béton désactivé

Herbe



Accès véhicule au lot - Position obligatoire



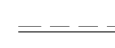
Ligne d'accrochage obligatoire d'au moins 1/2 du linéaire de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.



Ligne d'accrochage obligatoire d'au moins 1/3 du linéaire de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.



Caniveau béton



Bordure béton

24.50

Altitude terrain naturel (après travaux de viabilité)



Sens de circulation



Aire de présentation des conteneurs pour les parcelles opposées au sens de collecte (collecte à droite). Position et dimension à adapter au fonctionnement.



Parcellaire cadastral (sans valeur juridique)



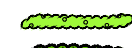
Périmètre du lotissement



Limite de zone du PLUih



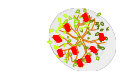
Végétaux hygrophiles



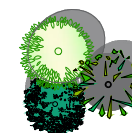
Massif arbustif bas



Haie arbustive



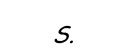
Alignement d'arbres à créer. Position à adapter en fonction des projets des bâtiments.



Arbres au port étalé ou d'alignement (Charme, Erable champêtre, Frêne commun, saule blanc ou Erable elsrijk, poirier fleurs, charme pyramidal...)



Lampadaire



Place de stationnement



Place de stationnement P.M.R

Fe:13.30



Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)



Arrivée Eau Potable - Abri compteur



Coffret EDF



Boitier de branchement Télécom



Bassin ou noue



Borne bois

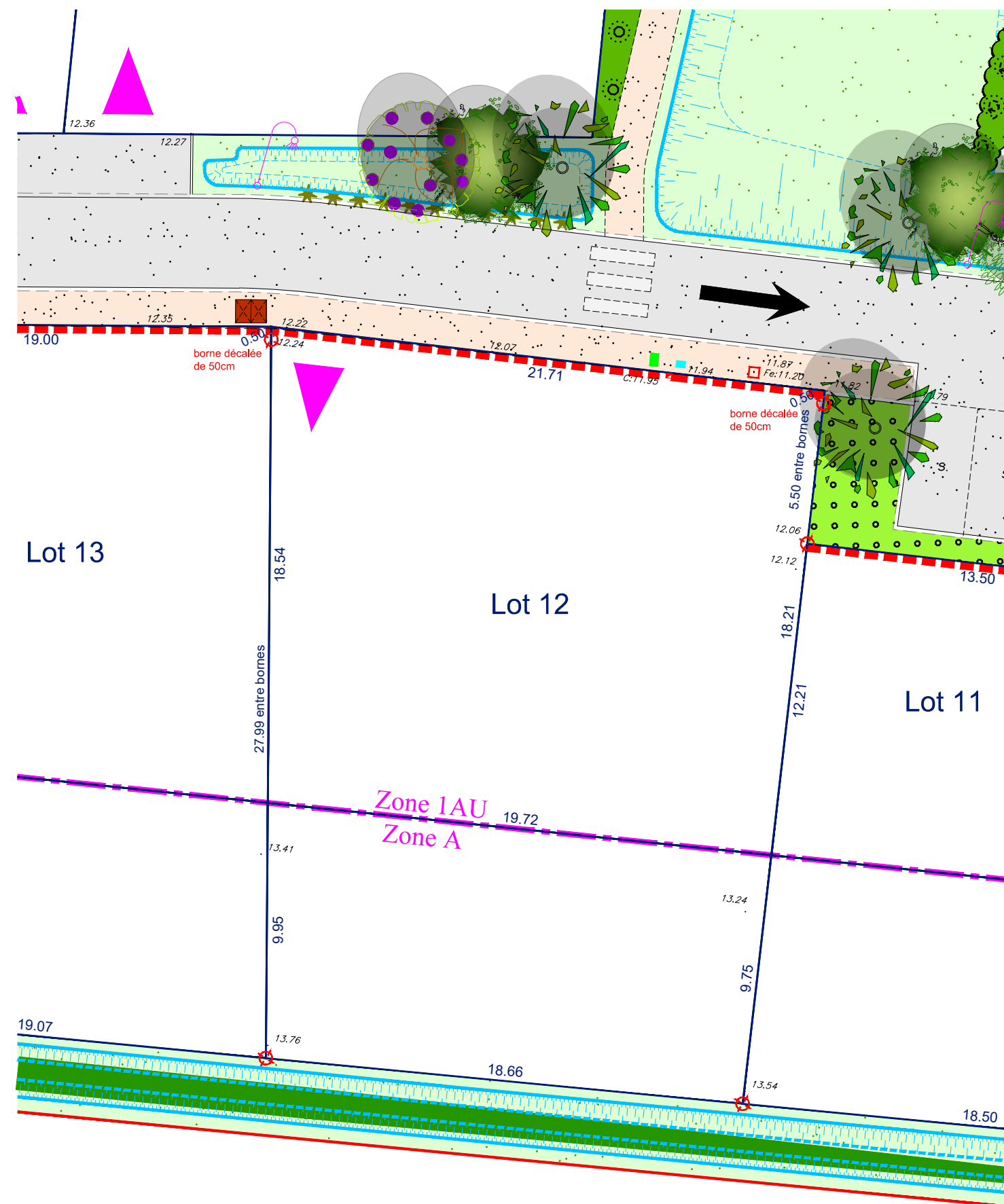


Borne OGE implantée



Borne OGE existante

Echelle : 1/200



(ZL 94)

Coordonnées : Système Lambert 93 Zone 5 (CC46)

Nivellement : I.G.N. 69 (altitudes normales)